

**2, place de la Liberté
57970 KUNTZIG
06.09.62.34.87**

**Monsieur le Procureur de la République
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
5, Quai Pierre Marchal
57100 THIONVILLE**

Kuntzig, le 11 août 2023

Objet : PLAINTÉ

Lettre Recommandée avec AR n°

Monsieur le Procureur de la République,

Je me permets de vous saisir dans le cadre d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile contre toutes personnes présentes à l'interrogatoire en mairie, et contre X lors de mon dernier rendez-vous en mairie de KUNTZIG à la demande de Monsieur le Maire, où j'ai subi personnellement des violences et séquestration sous contrainte et avec brutalité par des Elus.

En entrant dans son bureau à la mairie, le ton de Monsieur le Maire était des plus agressifs et je lui ai demandé « que se passe-t-il Patrick pour m'agresser à ce point ? ».

J'ai décidé de le saluer et de repartir.

C'est là que le premier adjoint, M. DE LAZZER a bloqué la porte du bureau et m'a violemment ceinturé. Le deuxième adjoint, M. Patrick VECRIN, et le troisième dont le nom m'échappe, m'ont maîtrisé sur une chaise avec force.

Vu mon état de santé, j'ai décidé de subir et d'éviter toute contestation qui se serait retournée à mon désavantage, comme dans l'interrogatoire de M. Régis PAUL (voir PV d'huissier du 26 octobre 2017 dont copie jointe, qui m'a été remis début 2023 par M. PAUL).

M. DE LAZZER, 1^{er} adjoint, est une personne intéressée par un bien immobilier que notre société possède et, plus grave, il fait ouvertement état que son épouse travaille au Tribunal de THIONVILLE comme greffière et qu'elle est donc bien informée.

Pour l'interrogatoire de M. Régis PAUL, le maire a convié M. Fabien MARCHETTI que l'on peut considérer comme un habitant du village certes, mais aussi comme peut-être l'homme de main du maire.

Personne particulière, le décès de son épouse avait fait débat dans le voisinage.

Au bout d'une heure d'interrogatoire de ma personne qui, je pense, a également été enregistré, le téléphone du maire a bipé et il m'a demandé de « dégager » car l'alarme de la salle polyvalente était en alerte.

J'ai quitté son bureau.

Dans l'audition du 1^{er} octobre 2016 de M. Régis PAUL, c'est un tissu d'interrogations mensongères du maire et de son équipe. Pour la mère de Régis PAUL, il a été traumatisé et a répondu à l'interrogatoire sans réfléchir.

Quelle est la mission de M. MARCHETTI ?

Vu les agressions et menaces, M. PAUL a déposé une main courante le 10 août 2019.

M. PAUL m'a fait part que son troupeau de bovins était anormalement malade et dépérissait.
Je l'ai mis en garde contre le personnage, M. Didier LEFEVRE, qui est conseiller municipal et locataire de la chasse communale.
M. LEFEVRE agit de manière menaçante envers les promeneurs.
De plus, il est piégeur de nuisibles et donc il peut largement disposer de poisons destructeurs tels le cyanure et autres.
J'ai interdit à mon fils et petit-fils d'aller en forêt, tant M. LEFEVRE est un homme violent et dangereux.
Cette personne a donc pu agir sur la santé du troupeau de M. PAUL.

Le parc communal, le maire le cède en échange de fausses attestations contre moi, à un agriculteur de DISTROFF, M. François BRAUER, très impliqué dans son village sur des affaires financières et foncières avec la mairie de DISTROFF.

De plus, M. BRAUER n'est pas très apprécié pour sa vanité ; je ne le connais pas personnellement.

Lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de KUNTZIG, le maire, avec le bureau d'études, a fait déclasser tous mes terrains constructibles en Zone Humide, avec de plus un permis de construire sur des parcelles.

Le Commissaire Enquêteur est un ingénieur hydrogéologue.
A notre premier rendez-vous, il me dit « on ne me la fera pas, je suis hydrogéologue et vos terres ne sont pas en Zone Humide, elles sont Naturelles donc saines et constructibles ».

Nous avons convenu de nous voir 5 minutes avant 10 heures, l'heure d'ouverture de sa dernière permanence en mairie (voir fiche avis de prolongation du 21 novembre 2018).
J'avais en effet demandé à M. GRAILLAT de prendre le temps de m'écouter, ce qu'il m'avait accordé du fait d'un traitement en cours d'un cancer par chimiothérapie.
Nous sommes arrivés ensemble sur le parking de la salle polyvalente, nous avons rejoint la mairie et dans le hall d'entrée, une secrétaire somme M. GRAILLAT, Commissaire Enquêteur, de monter à l'étage où M. le Maire devait l'attendre, ce qui est strictement interdit.
Et là, pour moi le Maire a séquestré M. GRAILLAT pendant plus de 20 minutes, avec certainement l'intervention d'autres personnes comme éventuellement M. Roger SCHREIBER, et des pressions de la ville de THIONVILLE pour me porter atteinte et détruire mon entreprise ainsi que ma famille.
Du fait de ces pressions, le commissaire enquêteur a lourdement manqué à ses devoirs d'intégrité, et a lourdement falsifié son rapport de l'enquête publique, dans lequel il doit avoir une neutralité totale, à notre désavantage. Il devient donc complice d'une escroquerie immobilière.

Messieurs SCHREIBER et CUNY sont lourdement cités dans des faits et pratiques de corruption.

A ce jour, par de très graves malversations, le SCOTAT, présidé par M. SCHREIBER et M. CUNY, a été annulé, fait très rare en France. Je vous joins le jugement du 12 janvier 2023.

Le 13 janvier 2020, le maire de THIONVILLE m'a fait venir à son bureau avec insistance.
Je m'y suis rendu et j'ai été reçu par ce maire, avec un débat des plus fantaisiste. Il est médecin, et je lui ai dit que malgré un infarctus quelque jours avant, j'avais pris la peine de répondre à sa demande.

Je lui ai demandé de nous laisser travailler et d'arrêter d'intervenir dans nos dossiers pour nous détruire.
Il m'a fait comprendre que les différentes plaintes que j'avais déposées sur les affaires d'escroquerie étaient étouffées, car Madame la Procureure, qu'il citait par son prénom Christelle, était une copine et qu'il la voyait encore dans la semaine.

C'est lamentable de sa part de mettre ainsi à défaut Madame la Procureure.
Ça prouve que malgré les enquêtes faites par les services judiciaires, ceux-ci se permettent de m'informer de la remise des enquêtes à Madame la Procureure en me précisant qu'ils ont fait leur travail, et puis plus rien, les plaintes sont aux oubliettes.

Concernant la disparition du notaire de HETTANGE-GRANDE, Maître Yvon GERARD, j'ai transmis par avocat à Madame ANTOINE, Juge d'Instruction, l'ensemble des pièces sur les trafics de type grand banditisme.

J'avais reçu en juillet 2021, une demande que j'ai transmise à notre avocat sur une transaction qui serait établie par Me Yvon GERARD entre un milliardaire parisien et M. Stéphane NOËL du Groupe HABITER, d'un montant d'environ 150 millions d'euros, tels les propos de la personne qui a dénoncé le système qui a été transmis à Madame ANTOINE.
Cette personne m'avait demandé d'informer le milliardaire, ce que je n'ai pas fait, mais j'ai transmis les faits à notre avocat et Madame le Juge.

Le 20 janvier 2020, le journaliste du Républicain Lorrain, M. Kévin GRETHEN, m'a dit « je suis journaliste d'investigation des affaires judiciaires, je suis obligé de parler et d'écrire sur le système mafieux de la région, en lien avec les élus, c'est du grand banditisme avec deux acteurs qui sont le Groupe HABITER avec M. NOËL et BLUE HABITAT, M. COGNON ».

Le 8 mars 2020, il sort une page complète sur le système mafieux de la région. Ce fut une bombe et le début des déballages sur les mises en cause d'élus de THIONVILLE.

Point surprenant, j'ai reçu la visite d'un personnage, M. Didier LORRAIN, dont je vous joins copie de sa carte de visite.

A sa demande, nous avons eu un entretien le 23 février 2022 d'une durée d'environ 1h30, que j'ai dû écourter du fait de mes problèmes de santé, et de plus je fus pris d'un violent malaise dû éventuellement à une drogue ou à un poison.

M. LORRAIN m'explique qu'il peut avoir la main sur la justice, voire sur le Procureur ou le Juge d'Instruction, qu'il a le savoir d'inverser les situations auprès des représentants de la justice.
Il évoque le compagnon de Madame la Juge d'Instruction, Mme ANTOINE, en charge des enquêtes sur les affaires de la région.

Nous avons fait vérifier les prétendues fonctions de M. LORRAIN par un cabinet d'avocats de Luxembourg et par un député luxembourgeois.

M. Didier LORRAIN ne serait pas inscrit sur les deux titres d'expert près de la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg et d'expert près de la Cours Pénale Internationale.

Dans le cadre des enquêtes menées par le Procureur d'Arrondissement de Luxembourg, nous l'avons informé de ces affaires et de tout le système d'argent ou de blanchiment.

M. LORRAIN est connu pour des règlements d'affaires entre des personnes et les administrations fiscales ou judiciaires.

Je me suis permis, Monsieur le Procureur, de déposer différentes plaintes qui sont restées sans réponses malgré des enquêtes sur les sujets, avec des gains financiers considérables pour les auteurs. Du fait que des personnes politiques ou élues sont impliquées, ils sont protégés.

Je dispose de toutes les pièces confirmant cette situation de type mafieuse.

Monsieur le Procureur, je souhaiterais une réponse à ma plainte contre les personnes citées dans ce courrier.

Je vous ferai parvenir pour chaque affaire, une nouvelle plainte avec toutes les pièces, et le les transmettrai au Ministre de la Justice avec copie à la presse nationale.

Même les responsables de la presse régionale qui m'ont reçu sont ouverts à l'information, car personne ne peut accepter cette situation.



Patrick BECKER 54 ans
Cadre technique
Maire sortant



Sonia GUILLET 39 ans
Instructrice du droit des sols



Xavier DE LAZZER 47 ans
Responsable maintenance
1er Adjoint sortant



Lydie WEBER 42 ans
Employée de banque
Médiatrice



Didier LEFEVRE 60 ans
Retraité SNCF
Président d'associations



Priscilla DORVEAUX 34 ans
Mère au foyer
Représentante parents d'élèves



Victor VICENTE 57 ans
Electronicien
Passionné de jardinage



Marie Claude WINCKEL 65 ans
Trésorière association



Thomas KLEIN 36 ans
Employé
Moniteur canin



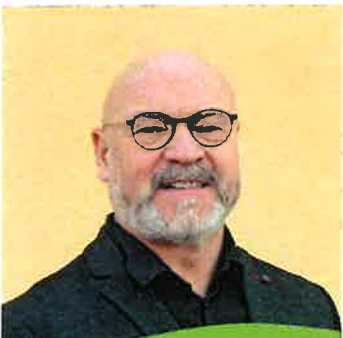
Carmen BOHN 49 ans
Assistante de direction
Aime la marche et la nature



Michael DAMASIO 37 ans
Chef d'entreprises



Lise PRIORE 65 ans
Retraîtée assistante direction



Patrick THILL 57 ans
Directeur de société
Musicien



Séverine GILLAIN 41 ans
Employée de bureau
Conseillère bien être



Bernard BUSCHMANN 67 ans
Retraité directeur transport
Amateur de plongée sous-marine